

Lomé, Togo, 13 mai (Infosplusgabon) - Dans un courrier daté du mercredi 9 mai, la présidente du Groupe parlementaire de l'Alliance nationale pour le changement (ANC, opposition) à l'Assemblée nationale, Isabelle Manavi Améganvi, demande au Premier ministre togolais, Komi Sélom Klassou, de s'expliquer sur l'affaire Bolloré dans laquelle le Togo est cité, comme la Guinée, dans le cadre du contrat de concession des ports de Lomé et de Conakry.

La présidente du groupe parlementaire ANC déplore "l'opacité ainsi que la mal gouvernance politique et économique caractéristique du régime en place au Togo depuis plus de 50 ans", et dénonce les "présomptions de malversations dans les attributions desdites concessions par l'Etat togolais".

Aussi, demande-t-elle au Premier ministre de répondre par courrier à des questions précises sur cette affaire de concession du port de Lomé ou de s'expliquer devant la représentation nationale qu'est l'Assemblée nationale, évoquant la loi portant liberté d'accès à l'information et à la documentation publiques et celle portant statut de l'opposition.

Le parti de Jean-Pierre Fabre cherche à savoir, entre autres, la procédure en vertu de laquelle, la concession a été attribuée à Vincent Bolloré, la date de publication d'appel d'offres, s'il y en a eu ; la date à laquelle la liste des participants à cet appel d'offres a été rendue publique, les entreprises retenues à l'issue de cette sélection, les montants annuels des redevances versées par la société Bolloré Africa Logistics au Trésor public, depuis 2010, au titre des contrats la

liant à l'Etat togolais, par quelle convention, le coût de ce chantier démarré en 2011 et estimé à plus de 300 milliards de francs CFA, a été financé par le groupe Bolloré, Les sociétés exploitant ces nouvelles installations, Togo Terminal ou autres, ainsi que la composition de leur capital et leur actionnariat.

La Primature, de sources concordantes, n'a pas encore réagi à cette interpellation.

Le 25 avril dernier, rappelle-t-on, la Justice française a mis en examen Vincent Bolloré, propriétaire de Bolloré Africa Logistics, pour "corruption d'agents publics étrangers, complicité d'abus de confiance, complicité de faux et usage de faux", relatives à des contrats conclus, respectivement, en 2010 et en 2011 pour la gestion des ports de Lomé et de Conakry.

Il est soupçonné par la Justice française d'avoir financé illégalement en 2010 une partie de la campagne électorale du président togolais, Faure Essozimna Gnassingbé et obtenu en contrepartie la concession du Port autonome de Lomé.

FIN/INFOSPLUSGABON/FTY/GABON 2018

© Copyright Infosplusgabon